

Pouvoir et contre-pouvoirs

Mélanges en l'honneur

du professeur

Bertrand Mathieu

Comité scientifique :

Anne-Laure CASSARD-VALEMBOS

Charles FORTIER

Marie-Odile PEYROUX-SISSOKO

TABLE DES CONTRIBUTIONS

HOMMAGES LIMINAIRES

Denys DE BÉCHILLON, <i>Un compagnonnage</i>	73
Agnès ROBLOT-TROIZIER, <i>Brefs souvenirs de débats académiques et radiophoniques</i>	75

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX^E SIÈCLE. UNE ILLUSTRATION : LA FACULTÉ DE DROIT DE DIJON (1806-1855)

Yves GAUDEMET, <i>Préface pour l'ouvrage de Bertrand Mathieu – L'enseignement du droit dans la première moitié du XIX^e siècle. Une illustration : la Faculté de droit de Dijon (1806-1855)</i>	81
Mathilde HEITZMANN-PATIN, <i>Libres propos sur l'enseignement du droit constitutionnel</i>	87

LES « VALIDATIONS LÉGISLATIVES ». PRATIQUE LÉGISLATIVE ET JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE

Élise CARPENTIER, <i>Sursis à statuer et certificat d'urbanisme. Une conciliation de plus en plus propice à la sécurité juridique</i>	93
---	----

LA LOI

Florence CHALTIEL, <i>La loi est-elle l'expression de la volonté générale ? La loi et l'insoutenable légèreté des textes : une pièce en 5 actes offerte au professeur Bertrand Mathieu</i>	101
Bertrand-Léo COMBRADE, <i>Soixante-quinze ans de législation déléguée en Italie</i>	105
Étienne DOUAT, <i>Les « non-cavaliers » dans la jurisprudence récente du Conseil constitutionnel</i>	109

Kostas MAVRIAS, <i>Des principes de « bonne législation » dans la rédaction des projets de loi en droit hellénique</i>	113
Pierre DE MONTALIVET, <i>Une légistique constitutionnelle inachevée. À propos de la qualité de la norme constitutionnelle dans les avis du Conseil d'État</i>	119

CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL DES DROITS FONDAMENTAUX

Les systèmes de protection des droits et libertés fondamentaux

Anne-Laure CASSARD-VALEMOIS, <i>QPC : Quel Progrès pour le Citoyen ?</i>	129
Luis María Díez-PICAZO, <i>Medidas sanitarias y exclusividad jurisdiccional: nota a la STC 70/2022</i>	135
Michel FROMONT, <i>La Constitution et les libertés. Comparaisons entre la France et l'Allemagne</i>	139
Pascal JAN, <i>Le préfet, les droits et libertés</i>	145
Jae Hwang JEONG, <i>L'annulation des décisions judiciaires par la Cour constitutionnelle en Corée du Sud</i>	151
Xavier MAGNON, <i>Brève tentative d'éclairage de la question de la présence de normes générales et abstraites dans la motivation des décisions juridictionnelles en France : pour une distinction entre l'établissement de la signification générale de l'énoncé prescriptif applicable au litige et la concrétisation jurisprudentielle de cet énoncé normatif textuel</i>	157
Ninon MATHIEU, <i>La prise en compte des faits par la justice constitutionnelle : réflexions sur la concrétisation du contrôle a posteriori exercé par le Conseil constitutionnel</i>	163
Pierre MAZEAUD, <i>Le Conseil constitutionnel est une très belle maison qui doit conserver son indépendance et sa sérénité</i>	169
Mireille NAJM-CHECRALLAH, <i>Le juge libanais, protecteur de la liberté de conscience</i>	177
Jean-Éric SCHOETTL, <i>Le juge et le virus</i>	185
Bernard STIRN, <i>Le référé liberté : promesses et surprises</i>	189
Krzysztof WOJTYCZEK, <i>Protéger les droits et rendre justice : missions complémentaires ou contradictoires ? (Réflexions dans le contexte de la CEDH)</i> ..	193

Les droits et libertés fondamentaux

Nadia BERNOUSSI, « <i>Le chemin de croix</i> » de la liberté de conscience au Maroc.	201
Jeannette BOUGRAB, <i>Un désamour des États occidentaux pour les droits de liberté ?</i>	205
Nicolas BOULOIS, <i>Le docteur Jamart et les libertés. Un destin particulier</i>	211
Sophie DION, <i>L'écologie sportive</i>	215
Xavier DUPRÉ DE BOULOIS, <i>À la recherche des droits objectifs fondamentaux</i>	221
Elsa FOREY, <i>La neutralité religieuse des élus : une neutralité à géométrie variable</i>	227
Charles FORTIER, <i>Expression universitaire, liberté, déontologie – Hommage au professeur Mathieu</i>	233
Stéphanie HENNETTE VAUCHEZ, <i>Après la loi « séparatismes » : que reste-t-il des libertés associatives ?</i>	239
Noëlle LENOIR, <i>La liberté d'entreprendre n'est pas une liberté de « second rang »</i>	245
Guillaume ODINET, <i>L'insaisissable principe d'égal accès à l'emploi public</i>	251
Annabelle PENA, <i>Le juge judiciaire est-il encore le gardien naturel de la liberté individuelle ?</i>	257
Gérald SIMON, <i>La neutralité sportive confrontée à la liberté d'expression et à la géopolitique</i>	263
Pierre STEINMETZ, <i>Quelques réflexions à partir de la laïcité</i>	267
Anne-Laure YOUHNOVSKI SAGON, <i>Le droit à la vie : une arme stratégique du contentieux climatique</i>	271

INSTITUTIONS POLITIQUES ET DROIT CONSTITUTIONNEL

Édouard BALLADUR, <i>La V^e République, ou l'expérience de la longévité</i>	279
Jean BARTHÉLEMY, <i>Boris Mirkine-Guetzévitch (1892-1955). La mémoire du cœur</i>	287
Geneviève BASTID BURDEAU, <i>Droit international et régimes constitutionnels des États : rien de nouveau sous le soleil ?</i>	293
Diane DE BELLESCIZE, <i>Le Comité général d'études (CGE)</i>	297
Ramu DE BELLESCIZE, <i>Le putsch d'Alger : fondements juridiques et politiques des rebelles</i>	301

Philippe BLACHÈR, <i>La réforme de l'avance des frais de mandat des députés : derrière la transparence, le vide ?</i>	307
Michel BOUVIER, <i>L'État fiscal a-t-il encore un avenir ?</i>	313
Francis DELPÉRÉE, <i>L'outré et la Constitution</i>	319
Jean-Philippe DEROSIER, <i>De l'utilité retrouvée d'un mécanisme marginalisé : le référendum d'initiative partagée</i>	325
Jean GICQUEL, <i>Le jour de la Constitution : le 4 octobre 2022</i>	331
Olivier GOHIN, <i>La V^e République à géométrie variable ou l'histoire des majorités législatives depuis 1958</i>	337
Lucien JAUME, <i>Dans l'orbite totalitaire : l'idée de mythe en politique</i>	343
Julien JEANNENEY, <i>Une tartufferie institutionnelle. L'audition parlementaire des candidats au Conseil constitutionnel</i>	349
Tatiana S. MASLOVSKAYA, <i>Systèmes constitutionnels des pays de la CEI : analyse des réformes constitutionnelles à la lumière de la recherche de nouveaux rapports institutionnels</i>	355
Jihong MO, <i>La Constitution chinoise et son système politique</i>	361
Hiam MOUANNÈS, <i>Migration forcée et faute lourde de l'État libanais</i>	369
Fabrice PICOD, <i>Pour une lecture finaliste de la jurisprudence de la Cour de justice sur la primauté du droit de l'Union européenne sur les Constitutions nationales</i>	375
Stéphane PIERRÉ-CAPS, <i>La responsabilité politique gouvernementale sous la V^e République à l'épreuve de la « verticalité » présidentielle</i>	381
Cesare PINELLI, <i>Contraintes à dialoguer. Les rapports entre cours nationales et européennes dans la jurisprudence constitutionnelle italienne</i>	387
Pablo RIBERI, <i>Dissidence démocratique. Quand les raisins sont aigres et les citrons sont doux</i>	393
Didier RIBES, <i>L'identité constitutionnelle de la Principauté de Monaco</i>	399
Dominique ROUSSEAU, <i>Si Jospin n'avait pas été candidat en 2002...</i>	403
André ROUX, <i>De l'utilité des groupes de réflexion sur les institutions sous la V^e République</i>	407
François SÉNERS, <i>Faut-il abroger l'article 4 de la Constitution ? Libres réflexions sur la disparition des partis politiques dans la France contemporaine..</i>	415
Patrick TAILLON, <i>Subsidiarité des droits et fédéralisme juridictionnel : un regard québécois sur la constitutionnalisation des branches du droit</i>	421

Elena Simina TĂNĂSESCU, <i>Un dialogue manqué : la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour constitutionnelle de Roumanie</i>	427
László TRÓCSÁNYI, <i>Le christianisme et les constitutions européennes</i>	433
Michel VERPEAUX, <i>Commissions et comités en matière d'administration locale, experts et élus</i>	439

LA BIOÉTHIQUE

Xavier BIOY, <i>Les clauses de conscience des soignants</i>	447
Martine DE BOISDEFRE, <i>Le Conseil d'État et la bioéthique</i>	453
Émilie DEBAETS, <i>La timide entrée de l'intelligence artificielle dans la loi relative à la bioéthique</i>	459
Jean-Christophe GALLOUX, <i>Amour et désamour du droit et de la bioéthique</i>	465
Marie-Odile PEYROUX-SISSOKO, <i>Et si ChatGPT était directeur de thèse ? Hommage métaphorique et I-scientifique</i>	471
Frédéric SUDRE, <i>L'inopérante interprétation de la Convention sur les droits de l'Homme et la biomédecine</i>	477

CONSTITUTION : RIEN NE BOUGE ET TOUT CHANGE

Rainer ARNOLD, <i>Le dynamisme de la Constitution – quelques réflexions</i>	485
Anne-Charlène BEZZINA, <i>Constitutionnaliser</i>	491
Emmanuel CARTIER, <i>Les enjeux constitutionnels de l'urgence climatique : quand nécessité devrait faire Constitution</i>	497
Mathieu DISANT, « <i>Au nom des générations futures</i> ». <i>Le constitutionnalisme pré-actif</i>	503
Guillaume DRAGO, <i>La constitutionnalisation du droit. Retour sur une controverse</i>	509
Taliya KHABRIEVA, <i>Évolution constitutionnelle contemporaine : pistes de réflexions</i>	515
César LANDA, <i>Vers une Constitution Globale, du point de vue de l'hémisphère sud</i>	521
Anne LEVADE, <i>Constitutionnaliser : une passion française</i>	527
Ferdinand MÉLIN-SOUCRAMANIEN, <i>Au nom de l'universalisme républicain : faut-il supprimer le mot « race » de la Constitution ?</i>	533

Xavier PHILIPPE, <i>Le constitutionnalisme sauvage</i>	539
--	-----

JUSTICE ET POLITIQUE : LA DÉCHIRURE ?

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, <i>Le « gouvernement des juges » ? Quel « gouvernement des juges » ?</i>	547
Nicole BELLOUBET, <i>Cesser les attaques frontales contre la justice</i>	553
Georges BERGOUIGNOUS, <i>Observations inconvenantes sur la composition du Conseil supérieur de la magistrature</i>	559
Baptiste BONNET, <i>Le Juge est-il trop libre ? De quelques réflexions sur la fonction de juger</i>	565
Béatrice BRUGÈRE, <i>Justice et politique, réparer la déchirure afin d'éviter la chute...</i>	571
Jean-Pierre GASTAUD, <i>Regard amer sur l'enquête préliminaire. Le juste sacrifié à l'utile</i>	577
Fabrice HOURQUEBIE, <i>La justice transitionnelle ou un autre rapport de la justice au politique</i>	585
Emmanuel PIWNICA, <i>À propos du gouvernement des juges</i>	591
Dominique POUYAUD, <i>Le Conseil d'État, le Conseil supérieur de la magistrature et la carrière des magistrats</i>	597
Thierry S. RENOUX, <i>Conseil constitutionnel, autorité judiciaire, Cour de justice de la République, Cour suprême... Faut-il inscrire un titre relatif à la justice dans la Constitution ?</i>	603
Jean-Jacques URVOAS, <i>Le chevalier noir et le garde des Sceaux, variations désabusées sur une impéritie gouvernementale</i>	609

LE DROIT CONTRE LA DÉMOCRATIE ?

Claire BAZY MALAURIE, <i>À Venise, pour l'Europe</i>	617
Stéphane CAPORAL-GRÉCO, <i>Religion séculière. Une lecture théologico-politique de l'essai sur Le droit contre la démocratie</i>	621
Nataşa DANELCIUC-COLODROVSCHI, <i>Trente ans de contrôle de constitutionnalité à l'Est : entre résistance, activisme et capitulation politique</i>	627
Marcelo FIGUEIREDO, <i>Le concept de démocratie tel que développé par la justice constitutionnelle</i>	633

Lauréline FONTAINE, <i>Agir selon le droit ? Brèves réflexions à partir d'un rapport d'information du Sénat</i>	637
Tania GROPPI, <i>L'État de droit dans les « régressions démocratiques » et le rôle des comparatistes</i>	643
Georges KATROUGALOS, <i>The crisis of liberal democracy</i>	649
Anne-Marie LE POURHIET, <i>La subjectivisation du droit public français</i>	655
Slobodan MILACIC, <i>Democracy for ever ?</i>	661
Sophie MONNIER, <i>L'accès aux archives publiques, condition de la démocratie</i>	667
Claude PATRIAT, <i>La démocratie représentative entre chien et loup. Regards croisés sur la disjonction démocratie/libéralisme</i>	673
Jean-Marc SAUVÉ, <i>Démocratie, État de droit et justice</i>	679

VARIA CONCLUSIFS

Fabrice MELLERAY, <i>Le cœlacanthe, la sardine et la prud'homie de pêche</i>	687
Bruno ODENT, <i>Éloge de la cassation ? Libres propos d'un praticien</i>	693
Jacques-Henri STAHL, <i>Le service extraordinaire au Conseil d'État</i>	701
Didier-Roland TABUTEAU, <i>Les deux miroirs du droit</i>	707